



ASSOCIATION

COUSERANS PALESTINE (09)

16 Avenue d'Aulot
09200 Saint Girons

Tel : 05 61 66 29 14

association.couserans.palestine@gmail.com

site : <http://www.couserans-palestine.fr/>

Oust le 25 octobre 2021,

à l'attention du ministre des affaires étrangères,

Dans le cadre d'une attaque sinistre, sans précédent et générale contre les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile palestiniens, le ministre israélien de la "Défense", Benny Gantz, a annoncé, le 19 octobre 2021, la désignation de six organisations de la société civile (OSC) palestiniennes de premier plan comme "organisations terroristes", les mettant de fait hors la loi et leur faisant courir le risque de représailles imminentes. Les six organisations visées sont : Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, Al-Haq Law in the Service of Man (Al-Haq), Bisan Center for Research and Development, Defense for Children International-Palestine (DCI-P), Union of Agricultural Work Committees (UAWC), et Union of Palestinian Women's Committees (UPWC).

Les désignations arbitraires visent six des plus éminentes OSC et défenseurs des droits de l'homme palestiniens engagés dans un travail crucial en faveur des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé (TPO), notamment la documentation et la surveillance des violations des droits de l'homme, le travail de responsabilisation pour poursuivre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par Israël, et les efforts juridiques et de plaidoyer pour mettre fin à l'occupation, au colonialisme et au régime d'apartheid d'Israël. Ces désignations représentent une tentative sans précédent et inquiétante des autorités d'occupation israéliennes pour réduire au silence et criminaliser les OSC palestiniennes qui contestent l'occupation militaire prolongée, la colonisation et l'apartheid de la Palestine par Israël.

En particulier, l'utilisation d'une législation "antiterroriste" délibérément vague et sans fondement pour criminaliser les six organisations en vertu du droit interne israélien fait suite à des années de campagnes et d'attaques soutenues et systématiques contre les OSC palestiniennes, afin d'entraver leur documentation sur les droits humains et leur coopération avec les mécanismes internationaux de défense des droits humains de l'ONU. Le 19 août 2021, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, a publié une déclaration traitant de multiples cas notoires d'arrestations arbitraires, de harcèlement, de criminalisation et de menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme dans le TPO.*

Les désignations suivantes reflètent des décennies de tentatives israéliennes de contrôler le peuple palestinien et servent à museler et décimer davantage le fonctionnement indépendant des OSC palestiniennes. En particulier, les désignations représentent une application flagrante et illégale du droit interne israélien au TPO, en violation de l'article 43 du Règlement de La Haye (1907) et du droit internationalement reconnu et inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination.

Notant la gravité de la situation actuelle et les risques imminents auxquels sont confrontés les acteurs humanitaires palestiniens et les défenseurs palestiniens des droits de l'homme, PNGO & PHROC appellent de toute urgence la communauté internationale, y compris les Etats tiers, les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les Nations Unies et le grand public, à :

1. Exiger qu'Israël révoque sa désignation d'"organisation terroriste" contre les six principales OSC palestiniennes ;
2. Exhorter le ministère israélien de la Défense et de la Justice, ainsi que les autres interlocuteurs concernés, à cesser de recourir à des pratiques illégales et à des politiques d'intimidation et de harcèlement, notamment la criminalisation arbitraire, le harcèlement et la répression des OSC palestiniennes, qui violent les conventions fondamentales du droit international ;
3. Publier une déclaration publique de non-reconnaissance des désignations comme un acte d'apartheid internationalement illicite, comprenant des mesures législatives calculées pour violer le droit à la liberté d'opinion et d'expression, et le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ;
4. Condamner les désignations comme une application illégale du droit interne israélien au territoire palestinien occupé ; et
5. Appeler la communauté internationale, y compris les donateurs, les sympathisants et les acteurs des droits de l'homme du monde entier à condamner les désignations arbitraires et les tactiques d'intimidation, et à réitérer publiquement leur soutien aux organisations de la société civile palestinienne.

Pour Couserans Palestine,

Les co-présidents : P. Godfrain, V. Baudry



Couserans-Palestine (09) regroupe plus d'une centaine d'adhérents du département de l'Ariège, qui agissent :

- Pour l'instauration d'un état palestinien souverain, indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières d'avant la « guerre des six jours », en application de la résolution 242 des Nations Unies ;
- Pour l'application de la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés ;
- Pour établir des liens de solidarité avec le peuple palestinien

Couserans-Palestine (09) agit avec le Collectif BDS 09 (Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël) pour que ce pays respecte enfin les résolutions internationales et libère la Palestine